

LE

RADICAL ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE HEBDOMADAIRE DE LA RÉGION FORÉZIENNE

Organe désigné pour la publication des Actes légaux et des Annonces judiciaires de l'arrondissement de Roanne

ABONNEMENTS : UN AN... 6 fr.
SIX MOIS... 3 fr.

Les Abonnements partent du 1^{er} ou du 16 de chaque mois et se paient d'avance

Pour tout ce qui concerne l'Administration, adresser les communications à M. Louis GANDE, administrateur
Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser au Rédacteur en Chef

Administration et Rédaction : 26, rue de la Côte, 26

ROANNE

Directeur politique : A. LAFONT

Rédacteur en Chef : Aimé FONROBERT

INSERTIONS

ANNONCES : 0,25 cent. la ligne. — RÉCLAMES : 0,30 cent. la ligne

Les Annonces sont reçues :
A Lyon, à l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort.
A Paris, aux diverses Agences de Publicité.
A Roanne, aux Bureaux du Journal.

17 Nivôse an 97

A nos Lecteurs

Les policiers éventaillés emploient pour découvrir des affaires ce qu'ils appellent les *indicateurs* ; les réactionnaires et les opportunistes ont aussi leurs indicateurs qu'ils recrutent parmi les inconséquents ou les malhonnêtes de notre parti.

C'est par les transfuges du radicalisme que nos adversaires connaissent nos faits et gestes ; ce sont ces mêmes transfuges qu'ils lancent contre nous. En veut-on la preuve ? La voilà :

La semaine dernière, sur les instigations des opportunistes et des cléricaux, M. le maire et son fidèle adjoint, M. Guillemet, ont répandu le bruit que le *Radical Roannais* allait cesser de paraître. On savait fort bien que cette nouvelle était idiote, car on n'ignorait pas l'importance actuelle de notre tirage, mais on n'est pas à un mensonge près, que diable ! quand il s'agit de satisfaire de petites rancunes.

Eh bien ! n'en déplaise à tous nos ennemis ! le *Radical Roannais* n'a pas envie de mourir. Les journaux que M. Auboyer cherche à tuer se portent bien. Il n'en est pas de même de ceux qu'il fonde.

Aimé FONROBERT.

A DEMI-MOT

Si les cabotins de tous les mondes, qui ont hier accablé leur chef adoré sous l'avalanche de leurs petits cadeaux, n'ont pas oublié le chapitre des « étrennes utiles », j'aime à penser qu'un millier de fleurs, des bouquets et des chèques, M. Boulanger aura trouvé un programme électoral à l'adresse des électeurs de la Seine.

C'est un accessoire dont le brave général pourra difficilement se passer au cours de la lutte où il est contraint de se lancer. Pour si gobeurs qu'il tienne les parisiens et leurs frères de la banlieue, M. Boulanger hésitera peut-être à ne leur offrir comme papier électoral que son nom flamboyant, entouré de la magique devise : Revision, Dissolution.

On pourrait trouver, dans les ateliers et les comptoirs, que le brave général en prend un peu à son aise. Il faudra donc parler, faire une profession de foi. C'est ici que les difficultés commencent.

Je sais que dans l'art délicat de parler pour ne rien dire M. Boulanger est passé maître. Nul ne sait mieux que lui enliser des phrases comme des perles c'est-à-dire au bout d'un fil d'archal. C'est là, du faux et du toc.

Par malheur pour lui, ce candidat torse à affaire à un public très méfiant. La marchandise qui plaît à l'un déplaît à l'autre. Dans sa clientèle, le protégé de Plon-Plon compte à côté de quelques républicains qui repugnent encore à confesser leur erreur, tous les bonapartistes, Plon-Plon et Victor en tête et nombre de cléricaux.

Il faut satisfaire tous les goûts, pour retenir le plus d'amateurs possible. Comment piper les dés assez habilement pour que tout le monde soit trompé ? Les bonapartistes, eux, sont tout acquis. A voir opérer M. Boulanger ils ont reconnu les

procédés familiers à leurs princes. Badinguet ne faisait pas mieux le bulletin que l'escamoteur distingué qui continue aujourd'hui son petit commerce. Donc, de ce côté, point de crainte : on marchera. Les affaires, qui depuis dix-huit ans sont privées de leur part de gâteau, n'en sont plus à discuter les moyens de satisfaire leur fringale. Ils entrevoient un copieux festin au bout de la route où s'est engagé le landau de leur dentiste. Soyez tranquilles, ils ne le lâcheront pas.

Mais les deux autres corps de l'armée boulangiste sont plus difficiles à contenter. L'aile gauche et l'aile droite se regardent en chiens de faïence. Si l'une d'elles allait lâcher pied : quelle déroute, mon empereur !

Or les cléricaux font des manières. Ils coquetent avec l'ancien processionnaire de Belley. Ils demandent des engagements, des déclarations formelles. Ce n'est pas du reste la première fois que les marguilliers ont de ces exigences.

Au cours d'une période électorale précédente, une feuille de sacristie dont les attaches cléricales sont connues, la *Croix*, demanda à M. Boulanger quelle conduite il tiendrait à l'égard de l'Eglise, s'il arrivait au pouvoir. L'homme blond répondit par dépêche : « Jamais je ne persécuterai la religion. » On ne pouvait être plus net. Chacun sait ce que persécuter veut dire, dans le style cléric.

Cette réponse pourtant n'a pas, semble-t-il, complètement satisfait les bédouins. Et le *Soleil* de rééditer l'interrogation de la *Croix*, mais, en précisant, le perfide. Il ne se contente plus d'une question vague et générale. Il entre dans les détails. Les amis du *Soleil* n'ont cessé de combattre, avec une persévérance digne d'un meilleur sort, la laïcisation des écoles et des hôpitaux. Ce sont les deux chevaux de bataille qu'ils ont enfoncés, dans toutes les élections de la Seine, municipales ou législatives.

Ils n'abandonnent pas leur dada. Boulanger leur demande leur concours, c'est très bien. Donnant, donnant. Les affaires sont les affaires. M. Edouard Hervé, qu'on connaît jadis plus difficile, est tout prêt à recommander le candidat de MM. Vergoin et Robert Mitchell. Mais il lui faut des gages. « Mon général, répondez. Êtes-vous prêt à vous déclarer contre la laïcisation ? »

Il répondrait bien, n'était l'aile gauche. Mais il en a besoin pour quelques temps encore, de ces fâcheux républicains. Or, comment leur demander leur confiance dans la même proclamation, où l'on promettrait aux cléricaux de réintégrer sitôt le pouvoir conquis, eussent-ils l'école et sœurs à l'hospice. C'est le cas ou jamais d'appliquer le précepte évangélique : Que votre gauche ignore ce que fait votre droite.

On connaît, pour arriver à ce résultat, quelques procédés commodes. L'ami Chincholle n'est-il pas là ? On lui fera dire, un de ces matins dans le *Figaro*, que l'autre jour, en pêchant à la ligne, le général, qui n'est pas fier, lui a glissé dans le tuyau de l'oreille, ses confidences ; il se propose de rendre la confiance au commerce, l'abondance à l'agriculture et les petits enfants aux chers frères ; les sœurs rentreront triomphantes dans les salles d'hôpital, d'où sortiront tête basse les infirmières laïques. Les cléricaux pousseront des cris de joie. Michelin fera mine de se fâcher. Pour apaiser Michelin, Rochefort démentira Chincholle. Quant à Boulanger, *motus !*

L'interview même est peut-être inutile. Qu'a-t-il besoin de parler ? Son passe-temps de l'avenir. Dans la discussion de la loi militaire, ne s'est-il pas abstenu quand il a été question de soumettre les séminaristes, comme les camarades, au service obligatoire ? L'Eglise sait bien que, si jamais il arrivait au pouvoir, il aurait besoin d'elle.

Non ! ce ne sont pas les cléricaux qu'il faut maintenir. Aussi il n'est pas nécessaire d'avoir lu la proclamation du général des dentistes aux Parisiens, pour la connaître. Elle

sera ardemment républicaine et farouchement démocratique.

S'il est des gogos qui s'y laissent prendre, ce n'est pas elle qui empêchera les curés et leurs amis de voter et de faire voter pour M. Boulanger. Ce sont gens qui comprennent à demi-mot.

A. MILLERAND.

LA SITUATION EN ITALIE

Le changement du Ministère des finances inquiète l'opinion publique en Italie, car chacun se rend parfaitement compte du déficit qui a amené cette modification dans le Cabinet présidé par M. Crispi.

En outre, le nouveau ministre, M. Grimaldi, est un partisan connu de l'ancien et impopulaire impôt sur la mouture, et il n'y aurait rien d'impossible, malgré les démentis officiels, à ce que le gouvernement proposât un beau jour le rétablissement de cette odieuse taxe sur le pain des pauvres contribuables italiens.

L'Italie, qui est devenu un organe de M. Crispi, repousse cette idée en ces termes :

« L'état des finances, empiré par des circonstances tout à fait exceptionnelles n'est pas si grave qu'il soit nécessaire, pour les soigner, comme on dit, du fer et du feu ; toutefois, il importe d'augmenter dans une certaine mesure les recettes ordinaires. »

On reconnaît que, pour être rassuré par un tel langage, il faudrait que les Italiens eussent la confiance facile.

D'un autre côté, la mise en disponibilité du général Mattei, en punition du vote qu'il a émis, en sa qualité de député, contre les nouveaux crédits militaires, fait grand bruit à Rome.

D'après le *Secolo*, tout cela pourrait bien finir par un gros scandale.

On se propose, en effet, de soulever la question à la Chambre et, à cette occasion, « on dévoilerait, dit le *Secolo*, de grands défauts qui existent dans l'organisation du ministère de la guerre, et plus spécialement dans celle du Secrétariat général. »

Le général Mattei aurait dit, à haute voix, dans un couloir de la Chambre des députés, que les dépenses militaires n'étaient nécessaires que pour remplir les vides qui se sont produits dans les magasins militaires à la suite de leur mauvaise administration.

Des demandes d'interpellation à ce sujet sont annoncées, et il est probable que la politique générale de M. Crispi sera attaquée dans ce débat.

En résumé, à tous ces indices, on peut prévoir l'heure où l'Italie, qui a été fléchée d'abord de la direction bruyante donnée à sa diplomatie, trouvera que « le panache » coûte cher et ne lui rapporte rien de tangible.

On a du sens pratique au sud des Alpes. Tout le monde y compare la politique habile et productive de Victor-Emmanuel et de Cavour avec le système à ostentation, mais stérile, du roi Humbert et de M. Crispi. Le jour où les Italiens feront leur bilan, on voit bien ce qu'ils trouveront à leur passif ; on se demande, en revanche, ce qu'ils auront gagné à leur actif par la Triple-Alliance.

L'ANNÉE NOUVELLE

L'année qui vient de disparaître dans le gouffre du passé ne laissera pas une trace lumineuse.

Elle n'évoquera aucun grand souvenir : elle n'a été signalée par aucun des événements heureux ou tragiques qui inscrivent une date en caractères ineffaçables dans les annales de l'histoire.

1888 ne rappellera ni une découverte scientifique ni un pas décisif dans l'évolution de la société.

Toutefois, cette année a conservé à l'univers les bienfaits de la paix, et à ce titre elle mérite la reconnaissance des peuples.

Que sera 1889 ?

Qu'aurons-nous à inscrire sur la page blanche qui s'ouvre aujourd'hui ?

Que nous garde l'avenir dans cette année nouvelle qui apparaît à nos yeux couverte du voile mystérieux de l'inconnu ?

Au point de vue extérieur, la France peut envisager avec calme les autres nations de l'Europe et comparer avec fierté son sort à celui de ses rivaux.

Possédant la liberté, certain que nul ne disposera sans son aveu de ses destinées, le peuple français, armé pour sa défense, ne provoque ni ne redoute personne.

Pendant que l'Allemagne expie l'ivresse de ses victoires en subissant la lourde tyrannie de ses maîtres et voit des milliers de ses fils fuir la misère en

émigrant ; pendant que l'Italie affolée se laisse aveugler par le ministre imprudent qui la conduit à la banqueroute ; pendant que la riche Angleterre voit rivié à son pied le boulet de l'Irlande, la République française se prépare paisiblement à l'Exposition universelle et va fêter le Centenaire de son immortelle Révolution.

Par ce rendez-vous solennel sur les bords de la Seine donné à tous ceux qui travaillent et qui produisent dans l'univers, l'année 1889, avant même de naître, a reçu sa caractéristique.

Elle sera l'année de l'hommage rendu à l'industrie, au commerce, au labeur humain, en même temps qu'elle est destinée à consacrer l'œuvre séculaire poursuivie de génération en génération pour bâtir l'édifice du monde nouveau.

En France, d'autre part, les élections générales donneront la parole au suffrage universel, dont la souveraineté tranchera les différends qui divisent les partis.

Jamais la réponse du peuple n'a été attendue avec plus d'impatience, car lui seul peut mettre fin à l'impuissance des derniers Parlements en faisant nettement connaître ses volontés.

Puissent les urnes populaires envoyer à la Chambre des hommes résolus à marcher d'un pas ferme et constant dans la voie des réformes et des progrès, de façon à vaincre définitivement les résistances, et en même temps étouffer à jamais les tentatives folles des monarchistes !

Dans l'aurore de 1889, nous saluons l'espérance d'une période décisive pour la République, telle que la France la veut et telle que nous ne cessons de la souhaiter : une République pacifique, libérale, s'occupant sans relâche de l'amélioration morale et matérielle de la nation, combattant l'ignorance et la misère, s'efforçant d'égaliser le plus possible pour chacun le poids du fardeau qui pèse sur l'humanité, combattant le mal sous toutes ses formes, servant partout et à toute heure la cause du bien et de la justice.

Il dépend du peuple que ce programme se réalise.

Il a le bulletin de vote tout puissant.

Qu'il s'inspire de la vérité en écrivant les noms de ses élus, et 1889 prendra place dans les annales du genre humain, à côté de l'inoubliable date vénérée de 1789 !

M. LOUIS AMIABLE

Nous trouvons, dans un journal parisien, *Le Parlement illustré*, une biographie de notre compatriote ami M. Louis Amiable. On y raconte, en lisant cette biographie, de la valeur de l'homme que M. André et ses porte-queue ont combattu au profit du phylloxérique Chollet.

L'arrivée toute récente de M. Amiable à la direction de l'une des principales sociétés parisiennes nous a d'abord surpris, nous a presque imposé l'obligation d'étudier le passé de l'homme appelé par la confiance du gouvernement à administrer un arrondissement qui, à certains égards, est l'un des plus importants de la capitale.

L'avouons-nous ? L'examen auquel nous nous sommes livrés nous a amené à penser que M. Amiable n'est pas, dans la mairie du Panthéon, au poste qu'il devrait occuper, et, en notre qualité de citoyen français, nous l'avons, en quelque sorte, envié aux Parisiens. La capacité, les aptitudes que nous avons rencontrées en lui semblent l'appeler à rendre des services au pays entier, et nous croyons qu'il a sa place marquée dans une assemblée législative. Ce que nous allons raconter de son passé fera, nous l'espérons, partager à nos lecteurs notre opinion sur le mérite du nouveau maire du V^e.

M. Louis Amiable est né à Montbrison, dans le département de la Loire, le 16 février 1837.

Devenu orphelin de très bonne heure, il fit preuve d'une rare énergie, d'un grand amour du travail et d'une maturité précoce. Bachelier à seize ans, il était, à dix-huit ans, surnuméraire de l'Enregistrement, à la suite d'un concours où il fut reçu le quatrième sur plus de quatre cents concurrents. Vers la fin de 1856, il commença ses études de droit à la faculté de Paris ; il les mena de front avec le travail pratique chez le notaire, puis chez l'avoué.

En 1859, il fut le principal lauréat de la Faculté. Il obtint, au concours de licence, le premier prix de droit romain et le second prix de droit français. Parmi les concurrents qui obtinrent alors des mentions honorables étaient MM. Boistel et Desjardins,

aujourd'hui professeurs à la même Faculté.

En 1861, il fut reçu docteur avec une thèse fort remarquée, sur les « Actions relatives à la filiation. »

Dans l'interval, il avait pris place au barreau de Paris. En 1860, il avait été choisi par le Conseil de l'Ordre, comme secrétaire de la Conférence des avocats. Parmi les autres secrétaires de la même promotion figuraient son ami Paul Jozon, mort en 1881, député de Seine-et-Marne ; M. Barbois, qui a été bâtonnier à Paris, de 1880 à 1882 ; M. Ballot-Beaupré, qui est actuellement conseiller à la Cour de cassation.

Dès la fin de 1859, il fréquentait la conférence Molé, dans laquelle tant de futurs législateurs, depuis bientôt, soixante ans, se sont exercés aux travaux législatifs, et où brillaient à cette époque les Charles Floquet, les Jules Ferry, les Gambetta. Il s'y faisait remarquer, tant comme auteur ou rapporteur de projets de loi que par la part qu'il prenait aux discussions orales.

Vers la même époque, il faisait paraître dans la *Revue historique* de droit français et étranger, dans la *Revue Pratique de droit français* dans le *Journal des économistes*, divers travaux dont quelques-uns furent publiés en brochures. Nous nous bornerons à citer un *Essai historique et critique sur l'âge de la majorité*, qui avait valu à son auteur, en 1860, une mention très honorable de l'Académie de législation de Toulouse.

En 1864, M. Amiable alla se fixer comme avocat à Constantinople, où une clientèle importante lui était, dès l'abord, assurée. Là, il eut à défendre les plus grands intérêts, tant moraux que pécuniaires. Un de ses premiers clients, pour lequel il soutint un procès qui dura plus de dix ans, fut le prince Mourah, alors héritier présomptif du trône, et qui a régné nominalement pendant quelques semaines en 1877. Les procès politiques, pour bien des raisons, sont fort rares en Turquie ; cependant on peut citer, comme tel, celui que M. Amiable eut à plaider, en 1872, pour l'Exarchat bulgare accusé de menées panslavistes. Les débats de cette importante affaire ne furent pas sans jeter quelque lumière sur le réveil d'une nationalité, sur les prodromes de l'indépendance de la Bulgarie.

L'autorité dont M. Amiable jouissait parmi les avocats des nationalités diverses exerçant à Constantinople lui permit, au commencement de l'année 1870, de prendre avec succès l'initiative d'une institution qui a produit les meilleurs résultats : la Société du barreau de Constantinople. C'est une organisation par voie de libre association, réalisée dans l'ancienne capitale de l'Empire d'Orient, où, il y a quinze siècles, le Barreau fut pour la première fois organisé par voie d'autorité. Dans les statuts de cette société, rédigés par lui, M. Amiable inscrivit les meilleures règles du Barreau moderne, celles-ci notamment :

« Les membres de l'Association contractent en y entrant l'engagement d'honneur de ne se charger d'aucune cause qu'ils ne croient pas juste, — de soutenir ou de défendre avec zèle et dévouement les causes qu'ils auront acceptées, — de donner leur appui aux faibles et aux malheureux, — comme il convient à des hommes qui ont le culte de la justice et de la vérité. »

M. Amiable était, à l'origine, l'un des plus jeunes membres du barreau constantinopolitain. Il en devint le président en 1872, et fut réélu les deux années suivantes. Il inaugura sa présidence par un discours consacré aux origines du Barreau depuis les temps de la république athénienne jusqu'aux invasions germaniques. L'Assemblée devant laquelle fut prononcé ce discours en vota l'impression : il subsiste, à la fois comme une savante étude historique et comme un intéressant témoignage de la diffusion de la langue française dans le monde.

En 1870, M. Amiable se trouvait à Paris lorsque commença la guerre déclarée « d'un cœur léger » à la Prusse. Malgré les intérêts multiples pressants qui le rappelaient à Constantinople, il ne voulut pas quitter son pays en un pareil moment : il partagea volontairement les misères physiques et morales du siège. Il employa les tristes loisirs à composer un *écrit* qu'il publia à la fin de février 1871, sous ce titre : De la responsabilité de l'empereur et de ses ministres. C'était une œuvre politique et juridique, démontrant

qu'il était à la fois légitime et nécessaire de faire solennellement le procès du régime déchu, pour rendre impossible toute tentative de restauration et pour fonder solidement la République. Il adressait pour cela un pressant appel à l'Assemblée, qui allait prendre en main les destinées de la France. Les événements de la Commune paralyseront la diffusion de la brochure qui, ensuite, fut recommandée au public, notamment, par la *Revue des Deux-Mondes* et par le *Temps*. Les préoccupations monarchiques de l'Assemblée de Versailles lui firent dédaigner cet avertissement.

Revenu à Constantinople au commencement de mars 1871, M. Amiable reprit avec une activité nouvelle l'exercice de sa profession pour hâter le moment de son retour définitif en France. A partir du mois d'avril 1875 il fut, pendant quatre ans, « conseiller légal de la Sublime-Porte ». Ses fonctions le firent coopérer à plusieurs réformes législatives. En dernier lieu, il prit une part importante à la rédaction du statut organique de la Roumélie Orientale, élaboré à Philippopolis et à Constantinople par une commission européenne, et dans lequel il réussit à faire inscrire la plupart des principes de quatre-vingt-neuf.

Durant son séjour à Constantinople M. Amiable fut, avant 1880, pendant trois ans, le correspondant du journal *Le Progrès* de Lyon ; après 1870, il fut pendant deux ans, celui de la *Revue Française*.

Rentré définitivement en France au cours de l'année 1879, M. Amiable a pris rang parmi les publicistes radicaux qui poursuivent la réalisation des réformes sociales non moins que l'amélioration des institutions républicaines. Il a collaboré au journal la *Justice* de 1881 à 1885. En 1882, il a fait paraître deux importantes brochures anti-cléricales : la Séparation de l'Etat et des Eglises — Sus aux congrégations. En 1883 et 1884 il a été l'un des fondateurs et l'un des secrétaires de la Ligue républicaine pour la revision de la Constitution.

En 1885, l'éditeur Chevalier-Maresca a publié de lui un livre intitulé : De la preuve de la paternité hors mariage. Cet ouvrage préconise une réforme législative que réclame à la fois la justice et l'intérêt social. La démonstration qu'il renferme se trouve confirmée par une ample étude de législation comparée, qui est presque un livre à elle seule, et par laquelle des dispositions de nombreuses lois étrangères sont, pour la première fois, portées à la connaissance du public français. Si le livre de M. Amiable n'a pas encore produit son effet en France, il a, du moins, exercé une notable influence dans un pays voisin où notre code civil est resté en vigueur, mais où la révision en est entreprise : nous voulons parler de la Belgique. Il a servi de guide en cette importante matière, à la commission chargée par le gouvernement belge de préparer un nouveau code civil.

Ajoutons que M. Amiable est, depuis longtemps, membre correspondant des académies de législation de Madrid et de Toulouse. — Les services qu'il a rendus au gouvernement ottoman, et un gros procès qu'il a fait gagner au gouvernement tunisien, lui ont valu de hautes distinctions honorifiques, dont on peut voir la constatation à l'Almanach National ; mais il n'a garde de s'en parer.

Tel est l'homme dont nous reproduisons aujourd'hui les traits. Ferme républicain, citoyen dévoué, il a consacré ses facultés et son énergie au service de la démocratie, à la cause du progrès, il est de ceux que nous devons espérer voir, dans un avenir prochain, contribuer, dans les rangs de la Représentation nationale, à donner l'élan vigoureux qui est nécessaire pour réduire à l'impuissance les ennemis de la République et pour balayer les abus trop nombreux qui subsistent encore dans notre état social. M. Amiable est essentiellement un homme de devoir. Son passé nous assure qu'il conformera toujours sa conduite à cette vieille maxime : Fais ce que dois, advienne que pourra.

PILLOT.

Ceux de nos lecteurs qui voudraient se procurer le *Parlement illustré* le trouveront chez les libraires de Roanne, en même temps que la biographie précitée. Ce journal contient le portrait du nouveau maire du 5^e arrondissement de Paris.

Aux Electeurs Consulaires

Grâce à une tactique inqualifiable, le pharmacien Gerbay, l'ex-conseiller du fils de M. Dorian, du mari de Mme la princesse Tolla-Dorian, a battu notre ami M. Canclon aux élections consulaires.

Ce résultat, que les justiciables du tribunal de commerce regretteront peut-être, un jour, ne nous déplaît pas outre mesure. Il montrera le véritable esprit de la colerite opportuniste. C'est une petite malpropreté de plus à l'actif de MM. les Audifredistes et cette malpropreté se payera aux élections prochaines.

Mais, laissons la parole à M. Amand Canclon :

MESSIEURS,

Je remercie sincèrement les Electeurs consulaires qui m'ont donné leurs voix, dimanche dernier, pour la présidence du Tribunal de Commerce de Roanne.

Les voix obtenues par mon concurrent ont été plus nombreuses.

Il est élu. Je ne veux pas recriminer sur tous les moyens employés pour obtenir ce résultat.

Je ne puis cependant pas laisser passer sans protestation la manœuvre indigne, approuvée, sans doute, par M. Gerbay et propagée contre moi, consistant à faire croire aux électeurs que si j'étais réélu, les juges, portés sur l'unique liste, refuseraient, sous prétexte de parti, de siéger avec moi et donneraient, aussitôt, leur démission.

Si cela doit être la vérité pour MM. Roche et Beluzes, qui étaient déjà démissionnaires pour une cause connue de tous, je mets au défi, monsieur Gerbay, de me prouver qu'un seul autre des anciens juges et nouveaux candidats, ait pu l'assumer d'une pareille détermination.

Et maintenant, je souhaite de grand cœur, que le tremplin politique qu'on a voulu placer sous les pieds de l'ami Gerbay, ne soit pas décaïé au moment venu par les malins qui le lui ont dressé.

A. CANCLON.

LA MUNICIPALITÉ ROANNAISE

CE QU'ELLE A FAIT - CE QU'ELLE DOIT FAIRE
LA QUESTION DES EGOUTS

Il n'y a pas encore huit mois, lorsque le Conseil municipal fut élu, nos adversaires en éprouvèrent des sentiments bien différents.

Chez les opportunistes militants, ce fut une déception très compréhensible, du reste, mais que nos adversaires eurent le tort de trop faire paraître. Quant aux réactionnaires, s'ils n'en éprouvèrent pas une satisfaction bien sincère, du moins firent-ils parade d'une joie quelque peu exubérante. Les socialistes et des partisans de monarchies bâtarde ou quelconques, ne peuvent porter dans leurs cœurs les radicaux et les socialistes, mais ils considèrent la défaite des opportunistes, leurs anciens adversaires, comme un soulagement contre le méprisant accueil que leur a toujours fait, à Roanne, le suffrage universel.

Et puis ce qui rendait ces bonapartistes presque tendres pour nous, c'était la pensée qu'un Conseil municipal radical-socialiste, par sa composition même, par l'incapacité de ses membres, par les fautes qu'il devait commettre, était fatalement condamné à disparaître dans le désordre; alors, pensaient-ils, on pourrait peut-être profiter du gâchis pour se saisir du pouvoir.

Donc après l'explosion du dépit des uns et l'expression de la joie mal contenue des autres, opportunistes et monarchistes se trouverent unis dans un même désir: voir le nouveau Conseil commettre toutes ses fautes et disparaître pour leur faire place.

Douce illusion! rêve charmant! Serait-ce en vain qu'on vous aurait caressés?

Se pourrait-il que tout ce méchant petit monde, ces malotrus ignorants, ces rien-qui-vaillent, enfin, dont cette municipalité est composée, aient assez de sagesse, de jugement et d'aptitudes, pour mener à bien les affaires municipales? — Si l'en était ainsi, qu'advierait-il, bon Dieu! des saines croyances admises consistant à ne supposer capables d'administration que des gens de qualité ayant de la surface et du lest dans leurs goussets?

Et de fait, en quelques mois, que n'ont-ils pas fait, ces scélérats de radicaux socialistes!

D'abord, dès le premier jour de leur arrivée à l'hôtel de ville, ils n'ont pas jeté à la porte, sans distinction, tous les employés municipaux, ainsi que ces braves gens s'y attendaient puis-que leurs anciens patrons le leur avaient fait croire.

Ils ont fait crédit d'un an au Bon-Dieu, avant de lui interdire sa promenade encombrante dans les rues. Ils ont voulu mettre un peu le nez dans toutes les affaires municipales; et pour que tous les citoyens roannais puissent juger de visu de leurs faits et gestes et de leurs discours sur la chose commune, ils ont affecté la grande salle de l'hôtel de ville à leurs réunions.

Dans le fond de cette grande salle on a élevé une estrade. Sur cette estrade on a dressé une grande table en fer à cheval, autour de laquelle les conseillers sont rangés. Enfin, au pied de l'estrade, une place est réservée aux représentants de la presse et au delà, tout le reste de la salle est laissée à la disposition du public.

Comme bien on pense cet agencement fait la joie des réactionnaires et des opportunistes. Il vont pouvoir jouer à leur aise et s'esbaudir des

discussions abracadabrantes auxquelles vont se livrer ces conseillers grotesques!

Et, parbleu! ne se souvient-on pas des réjouissantes scènes données par leurs devanciers, lesquels pourtant étaient tous des hommes sérieux! Mais comme ceux-ci craignaient de montrer au public qu'ils perdaient souvent, leur sérieux, ils avaient eu soin de cacher le lieu de leurs séances dans un coin de l'hôtel de ville où le public n'avait pas dix places à sa disposition.

Aussi on ne saura jamais toutes les scènes dramatiques qui se sont passées dans ce coin du palais municipal!

Demandez seulement au papa Subrin, ex-adjoint, qui avait fini par ne plus aller aux séances, parce qu'il y brisait chaque fois son chapeau et qu'à la fin ça devenait onéreux.

Si donc, il en était ainsi avec des hommes sérieux, qu'allait-il advenir au milieu de ces enragés de radicaux-socialistes? Pour sûr, ils allaient se dévorer mutuellement. Et puis se serait fini.

Voilà quelles étaient les espérances communes de nos adversaires.

Mais ces espérances paraissent être déçues.

On avait bien eu, par ci, par là, quelques petits incidents; plus ou moins réjouissants; cela pourtant ne suffisait pas pour donner l'espoir d'une dislocation prochaine.

On a voulu rire de nos séances; on les a qualifiées de comédies. Le rire était forcé. On riait jaune.

Les radicaux-socialistes faisaient de la bonne besogne. Ces gneux qui auraient dû tout bouleverser, se montraient d'une sagesse désespérante. Ils discutèrent à fond les questions et les traitèrent légalement et sans parti-pris.

On en était réduit pour toute critique à plaisanter sur le langage pittoresque de quelques-uns de nos collègues.

Il est bien certain que nos explications plus franches que littéraires, ne pourraient pas être mises en parallèle avec les discours de Baudinat, des Noy, des Muzard, des Sauvat, des Desbenoit et de tant d'autres dont le style académique est de notoriété publique! Mais s'il nous étions privés d'entendre de pareils

troufions d'éloquence, formés à l'école d'Audifred, en revanche, nous discuterions sans briser nos courtes chaînes, sans subir en aveugles les volontés d'un maître absolu; et nous trouverions les solutions conformes aux vœux de la majorité et aux intérêts généraux des électeurs.

Ce petit ex-agent-voyer Lafont, comme le désigne justement l'Union républicaine (ce journal aurait pu ajouter l'ancien maître d'école), l'ala ne lui aurait pas déplié, au contraire! Cet adjoint, sans vouloir commander en maître, s'était résolument attelé à la besogne.

On avait un commissaire de police révoqué contre la municipalité tout entière. Les démarches de M. de Meire, pour le faire déplacer, aboutissaient d'autant moins, qu'il avait apostillé une demande de changement de résidence.

D'autre part, la fâcheuse gambarde du cadenas Guillemet, était aussi un obstacle à de changement.

En haut lieu, messieurs les opportunistes protégeaient leur ancien commissaire.

On était à se demander qui abandonnerait l'hôtel de ville; serait-ce la municipalité, ou serait-ce M. Le-grand? Telle était la situation, lorsque le petit ex-agent-voyer se trouva le chemin du ministère, le bureau de la direction générale de la sûreté, et obtint enfin le renvoi du monsieur.

Déjà les ingénieurs des ponts et chaussées avaient été invités à reconnaître par eux-mêmes que le projet d'amener les eaux à Roanne par une conduite libre serait moins avantageux que celui qui consiste à les amener par une conduite forcée. Le petit ex-agent-voyer avait flâné cette légère modification à faire à un projet qui, dans ces conditions, sera parfait mais qui sans cette modification eût été incomplet et insuffisant.

Et qu'on ne s'y trompe pas; cette affaire est d'une importance telle, qu'elle suffirait à elle seule, à justifier l'heureuse arrivée aux affaires communales, de cette municipalité radicale-socialiste.

On aurait beau vouloir maintenir que l'initiative de cette modification ne nous appartient pas, parce que déjà on s'en était occupé sous l'ancien conseil. A cela nous répondons, comme nous l'avons déjà fait: Que l'ancienne municipalité avait une confiance si absolue dans la compétence de l'ingénieur, M. Rolland de Ravel, qu'elle n'avait pas osé discuter son projet.

L'ingénieur n'admettait pas, du reste, qu'on put le discuter. Et quand nous disons cela, nous en avons la preuve, et la preuve écrite.

M. l'ingénieur, depuis 1884, préparait ce projet. L'adjudication des travaux du barrage était donnée. On m'a affirmé qu'il aurait bien voulu faire donner aussi l'adjudication de la conduite des eaux avant les élections municipales.

En tous cas, il avait fait rendre le jugement d'expropriation des terrains nécessaires à cette conduite libre; et beaucoup de ces terrains ne pourraient pas être utilisés pour la conduite forcée. M. l'ingénieur avait donc bien l'intention de poursuivre le projet à conduite libre. Cependant, un fait tout fortuit, amena l'occasion de soumettre la question à M. Raffin, lequel, bien entendu, n'aurait pas mieux demandé, que d'avoir le meilleur de tous les projets. Il n'avait qu'un tort: c'était d'accepter comme paroles d'évangile celles de son ingénieur.

C'est ainsi que l'on doit agir. Lorsque cette question sera bien étudiée, bien connue du Conseil municipal, il la résoudra certainement en vue des intérêts généraux de la ville. Chacun se soumettra à la décision d'une majorité éclairée et nous continuerons tous à faire nos efforts pour bien remplir le mandat municipal qui nous a été confié.

M. le Maire, dans une lettre rendue publique, exprime son avis en plaçant la question sur le terrain des personnalités. Je ne suivrai pas M. Auboyer sur ce terrain; car il nous semble mal choisi pour une bonne discussion. Je l'ai dit plus haut, du reste; j'ai été assez calomnié pour pouvoir désigner des insinuations, mais qui ne réussissent qu'à être ridicules.

Je ne puis, cependant, résister au désir de reproduire la phrase superbe que M. Auboyer a écrite sans

notre arrivée à l'hôtel de ville. M. M. Dorian, capitaine des pompiers et Riault, architecte de la ville, avaient été délégués à St-Etienne pour assister à des manœuvres d'un concours de pompiers. Ils en revinrent avec des notes sur les avantages des conduites d'eau à forte pression, au point de vue des extinctions d'incendie.

Ces messieurs firent part de leurs observations à M. Raffin qui en parla à M. de Ravel.

Celui-ci, reçut assez mal ces observations. Il les tourna même un tantinet en ridicule. Nous possédons la correspondance échangée à ce sujet entre MM. de Ravel et Damon. Ce sont les preuves écrites dont nous parlons plus haut démontrant le parti bien arrêté par M. l'ingénieur, de ne pas étudier une conduite forcée. La question s'étant posée quelques jours avant les élections, l'ancienne municipalité pensa qu'il fallait renvoyer après ces élections; ce qui fut fait.

Aussi, dès notre arrivée à l'hôtel de ville, nous insistâmes pour qu'un projet à conduite forcée fut étudié.

On en connaît les heureux résultats.

Grâce à l'esprit judicieux des conseillers municipaux, et malgré l'opposition tenace de M. l'ingénieur et de M. Auboyer, le petit ex-agent-voyer put résoudre et mener à bien le dessouchage de l'emplacement du barrage pour les ouvriers sans travail. Il en fit de même pour le classement des instituteurs et des institutrices.

Tout cela était de la belle et bonne besogne; il n'y avait qu'à continuer. Mais alors, cette municipalité, « élue en un jour d'égarement du suffrage universel » comme dit cette pauvre Union républicaine, allait donc se montrer à la hauteur de son mandat? Elle ne l'était pas devenue elle-même; elle menait les choses à bien: vraiment, c'était à lui ça croire!

Et de fait, cela renversait toutes les espérances de nos aimables adversaires. Il fallait aviser, et au plus tôt, si on ne voulait pas voir le mal se tourner au bien, de telle façon, qu'il n'y aurait plus moyen d'entraver ce bien; et cela au grand détriment de ceux qui prétendent en avoir seuls le secret et le monopole.

On avisa donc, et l'on n'eut pas à chercher longtemps le moyen à mettre en œuvre. Ce moyen se trouvait déjà depuis le début: c'était la mauvaise humeur croissante du maire Auboyer, contre son premier adjoint Lafont. Il n'y avait qu'à exploiter adroitement cette tendance de papa Auboyer à jalouser le petit ex-agent-voyer.

C'est ce qui fut fait.

On médita toutes les anciennes calomnies lancées contre Lafont; on en inventa de nouvelles; on le peignit aux yeux de papa Auboyer comme un ambitieux voulant l'éclipser; on répandit adroitement cette croyance que c'était l'adjoint qui taquinait le maire; on alla même jusqu'à faire croire à celui-ci, que sa responsabilité morale et même matérielle pouvait être engagée, et qu'il n'avait fallu rien moins que la bienveillance de M. l'ingénieur, pour le tirer du mauvais cas où son adjoint l'avait entraîné!

Jugez plutôt: on avait commencé les travaux du dessouchage avant d'avoir reçu l'approbation de la délibération qui en votait le crédit. Cette délibération qui avait été transmise pour avis, aux ponts-et-chaussées, était retenue dans les cartons de M. de Ravel, lequel justement avait besoin de cette délibération approuvée, pour l'exécution du dessouchage. Lorsque le fait fut signalé l'adjoint, en trois jours, la susdite délibération arrivait à la mairie, revêtue de l'approbation nécessaire.

Mais cela n'avait pas empêché, parait-il, notre ex-sous-préfet de faire à papa Auboyer une peur bleue de cette affaire, en lui disant que si la délibération avait été approuvée; on le devait à la gracieuse complaisance de M. l'ingénieur de Ravel. — C'était grotesque; seulement l'effet produit sur le maire n'en existait pas moins.

Depuis la tactique a continué avec succès.

La question de savoir à quel projet d'égouts sera confié est maintenant posée. Le maire a été poussé à prendre dans la question une attitude peut-être un peu trop personnelle.

Cette question est déjà sur le tapis depuis longtemps. Il faudra bien qu'elle ait une solution; et malgré les critiques qui m'en sont revenues, je m'applaudis de voir, qu'elle aura été résolue, en pleine connaissance de cause. En effet, messieurs les ingénieurs n'ont rien négligé, comme on sait, pour enlever l'affaire à leur profit. De notre côté nous avons usé de notre droit en émettant notre avis à ce sujet, et nous pensions, avec M. le Maire, qu'il est de notre devoir de l'exprimer avec franchise.

C'est ainsi que l'on doit agir. Lorsque cette question sera bien étudiée, bien connue du Conseil municipal, il la résoudra certainement en vue des intérêts généraux de la ville. Chacun se soumettra à la décision d'une majorité éclairée et nous continuerons tous à faire nos efforts pour bien remplir le mandat municipal qui nous a été confié.

M. le Maire, dans une lettre rendue publique, exprime son avis en plaçant la question sur le terrain des personnalités. Je ne suivrai pas M. Auboyer sur ce terrain; car il nous semble mal choisi pour une bonne discussion. Je l'ai dit plus haut, du reste; j'ai été assez calomnié pour pouvoir désigner des insinuations, mais qui ne réussissent qu'à être ridicules.

Je ne puis, cependant, résister au désir de reproduire la phrase superbe que M. Auboyer a écrite sans

sourceiller: « Notre avènement à l'hôtel de ville a été, dit-il, un cri de soulagement; que nos divisions ne donnent aucune espérance à nos adversaires et ne laissent pas croire que l'intérêt personnel a été notre mobile; que nous voulons nous rendre maître des travaux à exécuter pour en tirer parti et satisfaire des courtoisies! »

Voilà une phrase qui ne peut évidemment que faire honneur à son auteur. Elle est aussi belle dans la forme qu'aimable dans le fond.

On pourrait la résumer ainsi: Ce sabre est le plus beau jour de ma vie; mais si vous ne chargez pas M. de Ravel de faire les égouts, c'est que vous coulez les faire vous-même pour vous enrichir!

Merci, monsieur Auboyer, vous êtes bien honnête!

Toutefois, je vous prierais de remarquer qu'il ne suffit pas que des travaux soient faits en dehors du concours des ingénieurs des ponts et chaussées pour qu'ils le soient d'une façon désordonnée, comme pourraient l'être, par exemple, des fournitures d'armée en campagne.

Mais passons à la partie technique de la question.

La compétence des ingénieurs des ponts et chaussées n'est pas en cause. Il n'y a que la façon dont ils usent de cette compétence qui me paraît discutable. Les Conseils généraux, qui enlèvent peu à peu, aux ponts-et-chaussées le service des routes départementales pour le placer entre les mains des agents-voyers, connaissent très bien la grande compétence des ingénieurs; mais ils ont de bonnes raisons, cependant, pour leur préférer, dans l'occasion, ces petits agents-voyers.

Demandez au département du Rhône qui a agi ainsi, il y a deux ans; demandez aux conseillers généraux de la Loire, devant qui la question est pendante depuis longtemps, s'il n'y aurait pas intérêt, pour le département, à en faire autant, et si c'est la question de compétence qui retarde la décision à prendre.

Il ne s'agit pas seulement d'être très compétent, pour mener à bien des travaux, il faut savoir encore user de sa compétence. Le savant professeur qui ne sait pas enseigner est un très mauvais professeur. Comment se fait-il que M. Rolland de Ravel, sorti dans les bons premiers de l'école polytechnique, ait travaillé pendant cinq années à nous dresser un projet d'aduction des eaux de la Tache à Roanne, n'ait pas su trouver, en tant de temps, le meilleur projet à nous présenter, et qu'il ait fallu les observations d'un capitaine de pompiers et celles d'un petit ex-agent-voyer, pour indiquer à ce savant ingénieur le meilleur projet à faire?

Si encore, cet ingénieur avait accueilli avec courtoisie en toutes circonstances, bienveillant pour nos observations, peut-être pourrions de compétence, mais du moins empreintes du désir sincère de nous éclairer et d'agir en vue du bien, mais non, il s'est constamment renfermé dans sa supériorité, il a dédaigné de répondre aux lettres de service que lui adressait l'adjoint, ce petit ex-agent-voyer, chargé des travaux.

Il a fait le vert et le sec pour empêcher qu'on fit exécuter le dessouchage par les ouvriers sans travail. Il fera encore tout son possible, pour nous entraver dans notre œuvre de socialisme pratique, c'est-à-dire, de travail à donner directement à l'association ouvrière, sans passer par l'intermédiaire des entrepreneurs.

D'autre part, les services multiples pour l'Etat, pour le département et pour la ville de Roanne, déjà confiés à notre ingénieur, m'avaient paru plus que suffisants pour exercer la compétence et absorber l'activité de M. de Ravel.

Toutes ces considérations générales, relatives aux ingénieurs des ponts et chaussées, et surtout particulières à celui de Roanne, m'avaient entraîné à croire qu'il n'était guère possible de lui donner encore un surcroît d'occupations en lui confiant le projet de nos égouts. Cette appréciation était partagée, à peu près, par tous les conseillers municipaux. Je me demandais, pour ma part, ce qu'il y avait lieu de faire en cette circonstance, lorsque mon collègue, M. Guillemet, et d'autres conseillers, me parlèrent de M. Riault, comme donnant toutes les garanties suffisantes, pour être chargé de ce projet. Après quelques jours de réflexion, je fus de l'avis de mes collègues, et il fut décidé qu'on engagerait M. Riault à aller trouver M. Auboyer, à Pouilly, afin de le pressentir à ce sujet.

Il paraît que M. Auboyer accueillit très bien M. Riault et qu'il lui promit son concours personnel.

Fait bizarre: Aujourd'hui, dans le Conseil seul, ou à peu près seul, M. Auboyer s'acharne à vouloir charger de ce projet, M. de Ravel ou les ingénieurs des ponts. M. Auboyer pousse son acharnement jusqu'à commettre des intempérances de langage, que l'on peut apprécier dans sa lettre-manifeste, sur ce sujet. Quant à M. Guillemet, il paraît qu'en sa qualité d'homme instruit, il s'est aperçu, en quelques jours, que M. Riault n'est plus assez compétent pour dresser ce projet. Oh! compétence, où vas-tu te nicher? Je n'ai donc pas eu l'honneur de présenter, en premier, M. Riault pour faire ce travail. Et si, après réflexions, je l'ai accepté comme très apte, à le mener à bien, je ne vois aucune raison pour revenir sur mon appréciation réfléchie; au contraire.

Mais laissons, pour un instant, la personnalité de M. Riault de côté, pour revenir à celle des ingénieurs. M. Auboyer, dans sa lettre-manifeste, déclare carrément que ce sont les ingénieurs des ponts et chaussées qui exécutent les travaux avec le plus d'économie, et que leurs honoraires sont les plus doux de tous les honoraires.

Vraiment, papa Auboyer, comme vous a dit l'ami Batty, voudriez-vous nous la faire à l'oseille?... Serait-ce, simplement, pour faire plaisir à votre locataire, M. l'ingénieur Rolland de Ravel, que vous dites ça? ou bien, seriez-vous de bonne foi, et n'avez-vous commis une pareille hérésie que parce que vous ignorez la question que vous avez voulu traiter?

Si nous admettons la dernière hypothèse comme la plus probable, permettez-moi de vous faire observer qu'il est toujours très dangereux de traiter des questions que l'on ne connaît pas.

Vous dites dans votre lettre: « Si les égouts coûtent un million par exemple, et que nous en chargeons les ponts et chaussées, nous aurons à payer pour étude et travaux un peu plus de dix mille francs; et nous traiterons difficilement avec d'autres à moins de 4 à 5 pour cent, soit quarante ou cinquante mille francs. »

Les ingénieurs des Ponts, M. Auboyer pour les travaux qui leur sont confiés par les communes, ont droit à 4/0 sur les quarante premières mille francs et 1/0 sur le reste de la dépense, ce qui ferait pour un million onze mille six cents francs. Mais vous devez savoir, M. Auboyer, que M. de Ravel nous a demandé, à côté de cela, si l'on en croit, il faudra répéter ces bases d'honoraires et par entreprise et même par campagne ou par année ce qui ferait plus que doubler ces honoraires.

En outre, M. de Ravel nous a demandé quinze cents francs par an de déplacements, pour aller au barrage et cela après avoir fait construire une maison de garde, coûtant trente mille francs, et pour s'y ménager une habitation de campagne qu'il occupera l'été, afin de surveiller de plus près, parait-il, les travaux du barrage.

Mais, ce n'est là que le faible côté de la dépense pour frais honoraires, c'est la part nette entrant dans la poche des ingénieurs.

Et les frais d'études, que vous avez oubliés de signaler, M. Auboyer?

Et les frais de surveillance, que vous avez omis d'indiquer.

Et les frais divers, d'expériences, de copies, de pièces, de comptabilité etc., etc.; dont vous n'avez pas parlé;

Quand on a des travaux faits pour les architectes, ceux-ci prennent 5 p. %, mais dans ces 5 p. %, tous les frais d'études, de surveillance, de comptabilité, etc., etc., sont compris. Et les hommes compétents savent si les travaux d'architecture demandent d'autres complications, d'autres dessins de détail, que les gros travaux d'un barrage, d'une route, etc.

Donc, avec les honoraires proprement dits de MM. les ingénieurs, il faut compter d'autres dépenses considérables.

Un architecte avec ses 5 p. %, dresse son projet, construit, surveille et règle les travaux à ses frais.

Un ingénieur fait payer, en dehors de ses honoraires, les frais d'études, les frais de surveillance, les frais de pièces comptables, etc., etc. Il ne fait absolument rien de lui-même, que prêter sa compétence, moyennant quoi! On lui met d'assez jolis honoraires dans le gousset et, le plus souvent, par-dessus le marché, on orne sa boutonnière d'un petit ruban rouge.

Si M. Auboyer veut se donner la peine de compulser, comme je l'ai fait, les livres du Bureau de la comptabilité, à la Mairie, il trouvera qu'on a déjà dépensé, pour frais d'études du barrage en 1884, 1885, 1886 et 1887, c'est-à-dire avant d'avoir donné le premier coup de pioche, 8,733 f.21

Et pour huit mois de l'année 1888, on a dépensé en frais de surveillance et frais d'heures supplémentaires aux employés des bureaux de M. Ravel, 13,576 f.

Total, non compris les honoraires dus aux ingénieurs, 22,309 f.21

C'est déjà un assez joli denier, surtout si l'on songe que la première pierre du barrage n'est pas encore posée!

Quesera-ce lorsque les maçonneries du barrage seront commencées? Il faudra alors un grand nombre de surveillants et, par conséquent, bien d'autres dépenses diverses.

Un détail: on a payé pour mars; avril, mai, juillet, août, septembre, octobre et novembre 1888, c'est-à-dire pour sept mois, deux mille neuf cent quarante-deux francs soit quarante-cinq heures supplémentaires aux employés de M. de Ravel.

Je n'exagère pas, en prévoyant que les ingénieurs nous feront payer, en dehors de leurs honoraires, pour frais de surveillance et divers, relatifs aux travaux des eaux, plus de quatre-vingt mille francs!

Voilà l'économie que M. le maire nous préche!

Il ignorait ces petits détails. J'ai pensé qu'il était bon de les lui faire connaître.

Une autre considération qui me fait rejeter le concours de MM. des ponts et chaussées pour faire nos égouts est la suivante:

Assurément, les trois millions votés pour le barrage et la conduite avec distribution de ses eaux en ville, seront dépensés pour ces travaux. La conduite forcée et les imprévus absorberont certainement les rabais, et les sommes à valeur

pour travaux imprévus. Nous devons même nous estimer heureux, si l'n'est pas nécessaire de couvrir quelque petit supplément de dépenses... Mais, alors, qui prendront-ils pour faire les égouts?

Il nous faudra vraisemblablement recourir aux dix centimes votés dans cette prévision, par nos prédécesseurs. Ces dix centimes extraordinaires ont été votés; mais ne doivent être mis en recouvrement que s'ils sont absolument nécessaires.

Or, il est facile de prévoir qu'ils seront notre seule ressource extraordinaire nous permettant de construire sur l'ensemble du projet d'égouts les parties les plus urgentes, les plus indispensables.

Ces dix centimes nous permettront de réaliser un emprunt d'environ six cent mille francs.

Nous pourrions, en ce cas, faire des égouts pour pareille somme. Et comme le réseau complet coûtera bien davantage, on pourra attendre, pour l'achever, que la ville réalise des bénéfices pour la vente de ses eaux.

Il nous faut donc, pour le moment, un projet d'ensemble d'un réseau d'égouts bien étudié.

Ce projet doit être étudié de concert avec la municipalité.

Or, il faut prévoir qu'avant la fin des travaux des eaux, il faudra qu'un service ait été préalablement créé pour assurer le fonctionnement et la distribution.

Nous ne pouvons pas compter charger de ce service les ingénieurs des ponts-et-chaussées, qui étant des fonctionnaires de l'Etat, sont ici aujourd'hui, et demain ailleurs.

Il nous faudra un homme capable, que nous chargerons non-seulement de ce service, mais encore du service général des travaux de la ville. C'est ainsi que cela se pratique partout où des conditions semblables se présentent.

Or, il nous paraît tout rationnel que ce soit cet homme qui soit choisi dès maintenant et qui soit chargé de faire les égouts. Il en connaîtra d'autant mieux les détails et le réseau qu'il les aura étudiés.

Et il sera constamment à la disposition de la municipalité, pour faire exécuter peu à peu les travaux au fur et à mesure des ressources disponibles.

A quoi bon, alors, avoir fait étudier ce projet, et en avoir fait exécuter une partie par des ingénieurs qui ne seront plus là pour continuer leur œuvre?

Cet homme, quel sera-t-il? Quel est l'homme que vous connaissez (car il faut un peu savoir à qui vous aurez à faire) et qui vous paraît le plus apte, à remplir le poste difficile et de confiance de directeur des travaux de la ville? A mon point de vue, j'estime que M. Riault, ingénieur de l'école centrale et architecte de la ville rempli bien les conditions exigées. Mais si le Conseil pense qu'il serait plus régulier de donner la place à prévoir au concours, je me rangerais parfaitement à son avis. M. Riault pourrait concourir et personne ne pourrait nous accuser de favoritisme, ce qui est grotesque; et de népotisme, ce qui est idiot.

Mais alors qu'on se hâte. Qu'il soit d'abord décidé, ainsi, que la manifesté plusieurs fois la grande majorité du Conseil municipal: 1° Que les ingénieurs des ponts-et-chaussées ne seront pas chargés de faire les égouts;

2° Que la personne qui en sera chargée sera M. Riault; ou enfin que la place de directeur des travaux de la ville sera mise au concours en chargeant le candidat admis de faire, en attendant que le poste soit prêt, le projet des égouts.

Roanne, 3 janvier 1889.

A. LAFONT.

LA GRÈVE

Les patrons de Thizy, Montagny et Saint-Vincent continuent à résister aux réclamations éminemment justes des ouvriers. La grève se continue toujours avec le même calme de la part des grévistes. Ceux-ci résisteront jusqu'au bout, car nous savons, de source certaine, qu'on ne s'abandonne pas. La population ouvrière de Roanne, et même de la France tout entière, a trop le sentiment de la justice pour abandonner une cause dont dépendent les intérêts de toute une région.

LA RÉUNION DE DIMANCHE A THIZY

Nous recevons la lettre suivante:

Monsieur le Rédacteur en chef du Radical Roannais,

Je vous prie d'insérer dans votre journal le procès-verbal de la réunion du 30 décembre 1888.

La séance est ouverte à 2 heures sous la

doration locale lyonnaise et au Conseil national. Il dit également que les conseillers municipaux socialistes de Lyon ont fait une demande de secours de 5.000 fr. au conseil, pour les grévistes de Thizy, qui a été rejetée, mais que lesdits conseillers ne se sont pas donnés pour battus et ont ouvert des souscriptions dans tous les quartiers de la ville.

Puis le citoyen Gabriel Fayat, délégué de Lyon, s'étend longuement sur la question sociale et la situation du prolétariat. Il fait remarquer que notre grève n'ayant pas été connue assez tôt dans la région lyonnaise, la cité de Roanne avait de beaucoup devancé Lyon, mais qu'aujourd'hui, cette ville roulaît sa revanche sur la vaillante cité lyonnaise et qu'il était quelques jours Lyon enverrait une mitraille de gros sous pour plusieurs mois. Puis il a déclaré qu'au congrès de Londres, auquel il assistait, il a entendu les délégués envoyés par la Belgique, par l'Amérique et même par l'Allemagne.

Tous ont dit que leurs patrons paraient de concurrence française et il a fait remarquer qu'on était bien mal venu en France à nous reprocher la concurrence étrangère, que la véritable concurrence était celle faite entre patrons de la même localité ou de localité voisine.

L'orateur a été très vivement applaudi par tous les assistants, évalués à près de 6.000 personnes.

Le citoyen Despours, délégué de Roanne, prend ensuite la parole et dit que notre devoir consiste à nous emparer des conseils municipaux puis de balayer le Palais Bourbon des seigneurs du capital, de les remplacer par des ouvriers. Une fois ce pas fait on ferait une loi ainsi conçue :

Article premier. — Les actions de chemin de fer sont supprimées.

Art. 2. — Suppression des rentes sur l'Etat.

Art. 3. — Les patrons ne voulant pas accéder à la demande des ouvriers, il leur serait imposé 20.000 fr. de dommages-intérêts en faveur de l'ouvrier.

Art. 4. — Suppression de l'armée permanente.

Art. 5. — Tous les biens feraient retour à la commune.

Il a fait remarquer qu'avec cette loi tous les bourgeois se trouveraient logés à la même enseigne.

La continuation de la grève a été votée à l'unanimité par tous les grévistes.

La séance est levée à 4 h. 1/2 au cri de : Vive la grève !

Pour la délégation de la grève, Le secrétaire.

CHAIZE (Pierre).

P. S. — Veuillez inscrire la somme de 1.050 francs d'une part et 880 fr. 50 de l'autre, reçue du 30 décembre 1888, de la Chambre syndicale de Roanne, et 400 fr. du 29 décembre 1888 du syndicat de Roanne également.

CHAIZE.

APPEL A LA SOLIDARITÉ

Nous recevons la lettre suivante :

Citoyens et Citoyennes,

C'est avec un véritable sentiment de solidarité et de désintéressement que nous avons répondu hier à l'appel de nos Frères de Thizy, Montagny et Saint-Vincent.

La collecte qui s'est faite au sortir de l'usine a produit la somme de 101 fr. 65, somme magnifique pour une aussi petite usine.

Chacun a compris qu'il était de son devoir de se sacrifier pour soulager des misères. Nous avons montré par cet effort que le malheur trouve toujours un écho en nos cœurs, qu'il n'est pas un appel, fût-il d'un orphelin ou d'une veuve en détresse, qui ne trouve soulagement parmi nous.

Continuons, chers concitoyens, à retrancher le plus possible sur notre salaire, sur notre nécessaire même, pour soulager ces familles éprouvées par un long chômage. Par là nous leur permettrons de tendre et de négliger les obligations de reprendre le travail à vil prix.

De plus, il s'agit de la vitalité même de notre cité ouvrière; ne faiblissons pas et ayons confiance en nos efforts.

Au nom de ces Frères éprouvés, citoyens et citoyennes, merci. Merci également au nom des enfants auxquels vous empêchez de manquer de pain.

Un groupe d'ouvriers de l'usine Chabrier.

Souscription en faveur des grévistes de Thizy, Saint-Vincent et Montagny

Cinq collecteurs de l'usine Remy,	56 85
Usine Girard, 3 versement,	47 50
Usine Guillaud, 3 versement,	40
Usine Brechard, 3 versement,	142 30
Usine Forest-Deschamps, 3 versement,	100 40
verse par le ci-	

toyen Poloux,	16 20
Usine Palsant, 3 versement,	127 60
Usine Diebolt (Coteau), 2 versement,	29 75
Usine Stenel et Giron (Coteau), 3 v.,	47 50
46 fr. 65 — Usine Parnet, 3 v., Total,	52 65
Usine Guerry-Dupuy,	60 10

Collecte faite à la sortie de la réunion	6 60
plénitude des Syndicats,	43 05
Usine Grosse, 2 v.,	127
Usine Veindrier, 3 v.,	90 35
Usine Michalon-Boutry,	11 35
Usine Bertrand,	81 10
Usine Raffin-Desmarre, 3 v.,	92 85
Usine Giron-Buchet, 3 v.,	101 65
Usine Chabrier,	

Un groupe d'ouvriers pour l'unité	224 70
des tarifs, versé par les cit. Brun, Go-	10 55
nard, Noly, Charnay, Vadon et To-	11 50
massier,	

Temture Chatelet, 4 v.,	3 20
Temture Danner,	

Souscriptions faites au café Philippe et	4
au café Bédier, versé par les cit. Chabrier,	9 20
Collecte faite après une chansonnette	1 20
au café Damozon, versée par le cit. Cham-	

Champal,	
Collecte faite par la troupe Guignol, au	2 30
café Jarry,	
Excédent d'écot,	1
Collecte faite au petit restaurant de Mme	2 50
Rodouard, à la gare, par les artistes de	
l'usine Rouzy et Michalon,	
Chansonnette par Goussier, 3 v.,	75
par un pot-pourri,	85
— par un bois-sans-soif, 1 v., et 4 25	

Collecte faite chez le cit. Léon, cafetier,	2 30
à St-Jean, par le cit. Léon Danner,	
comique,	1
Léon, cafetier,	2 50
Roland,	

Collecte faite par le cit. Triot au bureau	75
de la rue de St-Jean, versé par les cit. Chabrier,	
Envoi du 30 décembre 1888,	1050
Envoi du 31 décembre 1888,	891
Total des envois jusqu'à ce jour,	13.081 70

Le Trésorier, Le Secrétaire, Chantieret, Chantieret.

NOTRE SOUS-PRÉFET

M. Liéger a reçu, mardi dernier, 1^{er} janvier, le Conseil municipal et les Employés des différents services de la ville. La courtoisie dont a fait preuve notre nouveau Sous-Préfet nous prouve qu'il mérite tous les éloges publiés de lui par la République du Jura et par Le Petit Comtois.

Nous regrettons que le manque d'espace et aussi les difficultés inhérentes à une nouvelle organisation nous

prive du plaisir de reproduire, tout au long, ces éloges.

Qu'on sache donc seulement que M. Liéger a emporté de Dôle les sympathies de tous les vrais républicains.

A son départ un banquet lui a été offert par le Conseil municipal, banquet auquel 120 convives assistaient.

Au dessert, M. Vertray, maire de Dôle, avec beaucoup de dignité et avec émotion a prononcé l'allocution suivante, qui fait autant d'honneur à celui qui l'a prononcée qu'à celui à qui elle était adressée.

Chers Concitoyens,

Permettez-moi, en ma double qualité de doyen d'âge et de chef de la municipalité doloise, de vous remercier de tout cœur, d'être venus à cette réunion fraternelle vous joindre à nous, pour témoigner à notre digne Sous-Préfet tous les regrets que son départ nous fait éprouver et en même temps le féliciter de son avancement si justement mérité.

Nous tenons en vous, cher Sous-Préfet, un administrateur dévoué, un démocrate sincère, dont tous les efforts ont toujours eu en vue la prompte expédition des affaires, l'amour de la patrie et le respect de nos institutions républicaines. Dans les questions administratives, souvent pleines de difficultés, votre initiative et surtout votre grande expérience ont su obtenir de prompts et décisifs solutions, de qui vous a valu les sympathies de tous vos administrés.

Dans vos relations privées, votre esprit droit et conciliant, l'amabilité de votre caractère et votre gracieuse amabilité vous ont acquis l'amitié de toutes vos connaissances; elles regretteront bien vivement votre absence.

Tous nos vœux vous accompagnent à votre nouveau poste, qui, nous en avons la conviction, n'est pour vous que la pleine et entière situation plus élevée, à laquelle vous appellera certainement, dans un bref délai, la confiance du gouvernement de la République, que vous servez avec tant de zèle et de dévouement.

Nous vous quittons donc avec l'espoir de vous voir bientôt vous rapprocher de nous. Aussi, en vous serrant la main au départ, nous ne vous dirons pas adieu, nous vous dirons au revoir.

Je bois à votre santé et à votre prompt retour dans notre département.

Vive la République !

Ces paroles soulignées à chaque instant par d'unanimes applaudissements, ont vivement impressionné M. Liéger, qui avait peine à contenir son émotion.

L'honorable M. Pactet, conseiller général du canton de Montbarrey, a ensuite prononcé un discours que nous regrettons de ne pouvoir reproduire à cause de son étendue, et dans lequel, après avoir rendu hommage aux qualités de M. Liéger et s'être associé au vœu unanime de le voir revenir dans le Jura, il a développé des considérations très élevées sur la situation politique. On a beaucoup applaudi le passage dans lequel l'honorable conseiller général a repoussé les menées dictatoriales de M. Boulanger et de ses acolytes.

Puis, M. Ruffier a donné lecture d'un télégramme de M. Bourgeois, député du Jura, regrettant de ne pouvoir assister à la fête, retenu qu'il avait été la veille à la Chambre jusqu'à dix heures du soir.

M. Maizier, conseiller d'arrondissement, a ensuite porté le toast suivant :

Au nom de mes collègues du conseil d'arrondissement présents à ce banquet, et en mon nom personnel, je viens exprimer à notre ancien Sous-Préfet et ami Liéger, tout le regret que nous cause son départ.

Sa bienveillance, son aménité, son désintéressement et son caractère des plus sympathiques nous en font un ami dévoué que nous n'oublierons jamais.

Mais à nos regrets viennent se joindre toutes nos félicitations pour l'avancement dont M. Liéger est l'objet. Nous lui adressons aussi tous nos souhaits qui se traduisent par un toast à la santé de notre ami Liéger et à l'heureux avenir de M. le Sous-Préfet de Roanne.

M. Liéger trouvera à Roanne et dans l'arrondissement, les mêmes sympathies qu'à Dôle. Il lui suffira pour cela de continuer l'œuvre qu'il a commencée le jour de son arrivée, œuvre qui consiste à faire de la conciliation.

Pour l'accomplissement de cette œuvre, M. Liéger aura notre concours tout entier.

CHRONIQUE LOCALE

Révision des Listes Electorales. — Mardi a commencé la révision des listes electorales.

Voici à quelles dates auront lieu les diverses opérations de cette révision :

Du 1^{er} au 10 janvier. — Préparation des tableaux de rectifications.

Du 10 au 14 janvier. — Délai pour dresser les tableaux de rectifications.

Du 14 au 15 janvier. — Publication des tableaux de rectifications.

Du 15 janvier au 4 février. — Délai pour les réclamations.

Du 4 au 9 février. — Délai pour les décisions des commissions chargées du jugement des réclamations.

Du 9 au 12 février. — Vérification des décisions des commissions.

Du 12 au 17 février. — Délai d'appel devant le juge de paix.

Du 17 au 27 février. — Délai pour les décisions du juge de paix.

Du 27 février au 2 mars. — Notification des décisions du juge de paix.

31 mars. — Clôture des listes.

Les élections générales devant avoir lieu cette année, nous ne saurions trop engager les électeurs à aller s'assurer de leur inscription.

Appel des Dispensés. — Les hommes à la disposition de la classe de 1886, ajournés par les conseils de révision et reconnus bons pour le service en 1887, seront convoqués pour une période d'exercices, du 1^{er} mars au 30 avril prochain.

Il en sera de même des dispensés de la classe de 1885, reconnus bons pour le service en 1888.

Recensement des chevaux. — Le recensement des chevaux et mulets doit être fait chaque année, comme on le sait, du 1^{er} au 15 janvier. Ce travail est fait, paraît-il, avec une grande négligence, tant de la part des propriétaires que de la part des municipalités auxquelles incombe ce soin.

Le ministre de l'intérieur vient, par

une circulaire, de rappeler aux maires que l'article 52 de la loi du 3 juillet 1877 leur est applicable et qu'en cas d'erreurs ou d'omissions, soit dans le registre de déclaration, soit dans la liste de recensement, ils sont passibles des mêmes amendes que les propriétaires de chevaux et mulets.

Ajoutons qu'il ne sera pas fait en 1889 de recensement des voitures attelées, ce travail ayant eu lieu pour 1889 et ne devant être renouvelé que tous les trois ans.

Nomination d'un Inspecteur-Vétérinaire. — Voici l'arrêté pris par M. le Maire pour la nomination d'un inspecteur-vétérinaire :

Yu :

La délibération du 19 septembre 1888, par laquelle le Conseil municipal de Roanne a décidé la création d'un emploi d'inspecteur-vétérinaire de ladite ville, chargé du service d'analyse des viandes et de toutes les denrées alimentaires;

Les articles 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 du règlement de l'abattoir, concernant l'inspection des bestiaux et des viandes dans cet établissement;

Le procès-verbal du Jury chargé de procéder à l'examen des candidats, en date du 14 décembre 1888;

ARRÊTÉ :

Article premier. — M. Burgat Joseph est nommé inspecteur-vétérinaire de la ville de Roanne.

Article 2. — Il sera chargé, en cette qualité :

1^o De la vérification de toutes les denrées alimentaires;

2^o De la visite des animaux (taureaux, vaches, veaux, moutons, agneaux, chevaux, chèvres et porcs), exposés en vente sur les marchés d'approvisionnement de la ville;

3^o De la visite des viandes dans l'abattoir public;

4^o De la visite de toutes les viandes introduites en ville, pour y être consommées. Ces viandes, de leur introduction, donneront lieu à la délivrance de passe-debout, et seront dirigées ensuite, par les voies les plus directes, vers le bureau de vérification, qui sera installé à l'abattoir;

5^o De la visite des états et boutiques de bouchers, charcutiers et autres marchands établis en ville, ainsi que de ceux installés sur les marchés publics;

6^o De la visite des poissons de mer et d'eau douce, de la volaille, du gibier, des fruits et des légumes.

Article 3. — Il opérera la saisie de toute viande ou denrée malsaine ou falsifiée.

Il prélèvera des échantillons chez les marchands et les adressera, avec son rapport, à l'autorité municipale, pour instruire selon les besoins.

Article 4. — Il entrera en fonction le 1^{er} janvier 1889.

Fait à Roanne, en l'Hôtel-de-Ville, le 22 décembre 1888.

Le Maire,

Antony AUBOYER.

Nota. — Le Bureau de l'inspecteur des viandes et denrées alimentaires est situé à l'abattoir.

Conférence publique. — Mardi, 8 janvier, à 8 heures du soir, à l'Hôtel de Ville, conférence par M. Paul Châle, professeur au Collège, sur le Travail et les Travailleurs agricoles.

Pour les Pauvres. — Versé par le Directeur de la Société dramatique du faubourg Mulsant, la somme de 32 fr. 75.

Acte de probité. — M. Pierre Perret demeurant rue Lachaze, 1, a rapporté au bureau de police un portemonnaie contenant la somme de 5 fr. 80, qu'il a trouvé près de son domicile.

Pauvre Petit. — La famille Dufour, habitant rue de la Farge, a eu de bien mauvaises épreuves.

Le premier jour de l'an, à 6 heures du soir, le petit François sortit de la maison pour aller chercher son père qui croyait à la blanchisserie, située de l'autre côté du Rensaison.

L'obscurité était telle, que le pauvre enfant tomba dans le bief, et n'en fut tiré que dix minutes après, par son père, que l'on venait d'avertir de son départ.

Inutile de dire que l'asphyxie était complète, et impossible de dépêcher le désespoir de la famille. M. le docteur Marulot, appelé en toute hâte, a vu tous ses efforts inutiles.

Union métallurgique. — Samedi prochain, à huit heures du soir, salle de Venise, aura lieu une réunion pour tous MM. les ouvriers faisant partie de l'Union métallurgique de Roanne et du Coteau, pour la formation d'une chambre de secours et l'organisation d'un bureau provisoire. Urgence.

Pour la Commission, QUARTIER.

Classe 1868. — MM. les conscrits de la classe 1868 sont priés de bien vouloir assister à une réunion qui aura lieu, vendredi 4 janvier, à huit heures du soir, chez M. Lagoutte, cafetier, rue Mabry, pour organiser un banquet pour fêter l'anniversaire du deuxième tirage.

L'Union Roannaise. — Voici le texte de la lettre d'invitation que l'Union Roannaise vient de nous adresser pour le Concert-Conférence dont nous avons eu déjà l'occasion de parler.

MONSIEUR,

La Société de Secours Mutuels l'Union Roannaise, après avoir revêtu ses Statuts et adopté la création d'une Caisse de Secours pour venir en aide aux veuves et orphelins de la Société, a décidé d'organiser un

CONCERT-CONFÉRENCE

Au profit de cette Caisse

A cet effet, nous nous sommes assurés du bienveillant et gracieux concours de l'Harmonie Roannaise ainsi que de quelques amateurs de la localité dont le talent est à la hauteur du dévouement.

Le sujet de la Conférence qui sera faite par M. DEQUAIR, professeur à Saint-Etienne, portera exclusivement sur la question Mutualiste.

Le Conférencier sera accompagné de M. AVIGNON et de M. JOLY; le premier, Président et le second, Secrétaire général de l'Union des Sociétés de Secours mutuels de la Loire.

Connaissant d'avance les intérêts que vous portez à tout ce qui touche la Mutualité, nous osons bien espérer que vous voudrez bien honorer de votre présence

et en rehausser l'éclat, cette Fête toute de bienfaisance qui aura lieu au Grand Théâtre, le Dimanche, 13 janvier 1889, à 2 heures du soir.

La Commission d'organisation décline tout savoir si vous acceptez l'invitation qui vous est faite afin qu'elle puisse faire la répartition des Places réservées aux invités qui sont les Statuts d'orchestre et les Premières et vous faire parvenir votre Carte d'entrée.

Les adhésions seront adressées à M. POYET, Président de la Société, rue Marengo, ou à M. CHAMPROMIS, Trésorier, rue Brison.

Le Président, POYET.

Il est inutile, à Roanne, de faire l'éloge du beau talent de M. DEQUAIR. Nous nous bornerons donc à dire qu'en s'assurant le concours du conférencier, l'Union Roannaise s'est préparé un succès justifié à tous les titres.

Voici le programme de cette fête :

PREMIÈRE PARTIE

1 Ouverture, par l'Harmonie roannaise (Jacoli).

2 Les différents Saluts : MM. Péard fr. (Arnaud).

3 Gardes-vous de vieillir, romance chantée par M. Mourisson, membre de l'Union Roannaise.

4 Conférence sur les Bienfaits de la Mutualité, par M. DEQUAIR.

DEUXIÈME PARTIE

1 Marche indienne : Harmonie roannaise (Sellenick).

2 Une drôle de soirée, par M. Péard (A. Cadès).

3 Les Oiseaux de Notre-Dame, romance chantée par M. Duroc.

4 Une fille de quartier, bouffonnerie par MM. les Jastes-Berth.

5 Train express, polka par l'Harmonie roannaise.

Le piano sera tenu par M^{lle} Guillemet.

Un duel à Lyon. — A la suite d'une polémique engagée entre le Courrier de Lyon et le Petit Lyonnais, au sujet du jugement du tribunal de commerce de cette ville allouant des indemnités aux anciens rédacteurs du Petit Lyonnais, une rencontre a été décidée entre MM. Bernay, rédacteur au Courrier de Lyon, et Léopold Marcelin, secrétaire de la rédaction du Petit Lyonnais.

La rencontre a eu lieu mercredi matin.

L'arme de combat était le pistolet.

Deux balles ont été échangées à vingt pas, sans résultat.

AU THÉÂTRE

Deux premières dans la même semaine : M. de Tholozé a voulu évidemment nous donner nos épreuves. Espérons que cette amabilité de notre excellent directeur sera appréciée du public roannais et lui attirera de nouvelles sympathies.

Le Bonheur conjugal est assurément l'une des meilleures pièces d'Albin Valabréque : le premier acte surtout est rempli de fines observations, de piquantes et spirituelles peintures de mœurs bourgeoises.

C'est là tout simplement de la vraie comédie : malheureusement ce ton du commencement ne se soutient pas longtemps et nous tombons vite avec le 2^e et le 3^e actes dans la bouffonnerie pure. Que voulez vous, il faut bien sacrifier au goût du jour pour obtenir le succès ?

Bonneval est un honnête rentier, père de trois charmanes filles dont deux sont mariées déjà et dont la troisième est fiancée au jeune Chauvel, au moment où commence la pièce.

On va fixer la date du mariage de Marthe lorsque ses deux sœurs rentrent brusquement au domicile paternel; Jeanne Bonneval vient de quitter son mari parce que celui-ci a eu l'audace de jeter par la fenêtre une robe de bal de madame; quant à Lucie Bonneval, elle est ramenée chez ses parents par son mari lui-même, M. Julien Bertaud. Il y a entre les deux époux incompatibilité d'humeur et le mari entend se débarrasser de sa femme comme on se débarrasse d'un objet qui a cessé de plaire.

La situation dans laquelle se trouvent ses deux sœurs fait réfléchir la jeune Marthe qui déclare qu'elle ne se mariera pas tant que ses deux sœurs n'auront pas fait la paix avec leurs maris. Tête du jeune Chauvel qui n'aura plus qu'un but : arriver à réconcilier les deux ménages.

La chose ne semble pas facile; pourtant on excitait la jalousie de mesdames Taverny et Bertaut au moyen d'un billet écrit par une soi-disant baronne Adolpha, on arrive à une réconciliation générale qui se fait dans la maison même de la dite Adolpha, 68 bis, rue Vivienne.

Je vous fais grâce, mes chers lecteurs, des quiproquos étourdissants auxquels donne lieu ce billet qui passe successivement dans les mains de tous les personnages de la pièce et qui les amène tous chez la baronne Adolpha.

Qu'il me suffise de dire qu'il y a là une série de scènes fort réjouissantes, habilement menées, étonnantes d'esprit, marquées au coin d'une extravagance originale.

